



**SYNDICAT  
FORCE OUVRIÈRE  
RENAULT SANDOUILLE**

Tél : 01.76.82.06.41  
Fax : 01.76.82.06.03  
@ : fo.sandouville@free.fr  
Site : www.intra.renault.fr

06/03/2008

## **EQUIPE DE NUIT : LA DIRECTION REVOIT SA COPIE...**

Suite à l'annonce vendredi dernier, de la suppression de l'équipe de nuit, F.O. a aussitôt demandé **la tenue d'une commission de suivi** avec les signataires de l'accord de nuit afin de clarifier les dispositions concernant ce personnel. En réunion de C.E., nous n'avions eu que très peu d'éléments.

## **UNE PREMIÈRE RÉUNION STÉRILE !!!**

Mardi à 13 h 30, s'est donc tenue cette commission lors de laquelle nous attendions des informations concrètes. Même si nous sommes conscients que cette situation inattendue est loin d'être simple à gérer.

**Pour F.O., lorsque l'on est signataire d'un accord, nous devons assumer notre responsabilité jusqu'au bout et faire valoir les droits des salariés quels qu'ils soient (C.D.I., C.D.D. ou intérimaires) même devant une Direction qui met en avant la rentabilité avant tout.**

Nous avons alors évoqué les articles de loi L 122.3.8 du code du travail concernant les C.D.D. et le L 124.5 pour les intérimaires (sur internet : légifrance puis « tous les codes » et enfin « code du travail »)

**Notre volonté n'était pas d'en arriver au conflit mais de trouver une alternative qui permette à tous de « s'y retrouver ».** Pour F.O., il était hors de question d'en rester là et de laisser les salariés **se débrouiller seuls face à une situation comme celle-là.**

C'est clair « une telle baisse de marché » était difficilement prévisible et après une longue discussion et devant le « **flou artistique** » du discours des représentants de la Direction, **nous avons dû « taper du poing sur la table » et exiger une nouvelle commission de suivi plus constructive.**

## **DEUXIÈME RÉUNION : MIRACLE !!!**

Devant notre acharnement sur le sujet, la Direction nous de nouveau convoqués à 14 h 45 mercredi 5 mars. Cette fois ci, nous avons enfin pu obtenir des avancées **nettement plus intéressantes et plus claires** concernant les propositions que la hiérarchie fera au personnel concerné en semaine 11.

## **C.D.I. :**

La réaffectation **pour la majorité d'entre eux** dès la semaine 12 en 2x8. Pour certains dans leur secteur d'origine, pour d'autres en formation sur de nouveaux postes.

Quelques cas pourraient être difficiles à régler, mais nous encourageons ces salariés à nous contacter dans le cas où ils n'auraient pas eu de propositions en semaine 13.

## **C.D.D. :**

Il leur sera proposé à tous **un nouveau contrat qui leur assurera de nouveau 6 mois de travail** (ce qui permettra à certains d'obtenir des droits à l'assurance chômage.) scindé en 2 périodes :

- 1 - **courant mai jusqu'aux congés.**
- 2 - **après les congés.**

Pour leur permettre de « **tenir** » **jusque là**, nous avons également obtenu **une indemnité conséquente**, qui à nos yeux, correspond nettement plus à la réalité du préjudice subi (**10 fois plus**) par rapport à ce qui était évoqué lors de la première réunion.

Dans le cas où les choses ne se passeraient pas de cette manière, n'hésitez pas, contactez-nous pour faire valoir vos droits !!!

## **INTÉRIMAIRES :**

Malheureusement, pour ceux dont le contrat arrive à terme en ce moment, nous ne pourrons pas faire grand-chose.

**Par contre, pour ceux qui ont des contrats jusqu'en juillet voire plus, l'entreprise d'intérim doit vous proposer des missions d'une durée au moins équivalentes.**

**Dans le cas d'une rupture de contrat, elle doit vous verser une indemnité à la hauteur du préjudice subi (que nous avons obtenue lors de cette réunion).**

Il en est de même pour les intérimaires en 2x8.

Quoi qu'il en soit, la gestion de cette « crise » aussi brutale qu'inattendue, ne nous satisfait évidemment pas et nous aurions préféré suivre l'évolution de l'équipe de nuit d'une autre manière.

**EN CAS DE PROBLÈME N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER LES MILITANTS F.O.**